



Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du 30 novembre 2022

Membres élus présents : Marie-Ange Fougère, Maud Lauferon, Estelle Oudot, Samir Bajric, Gilles Bousquet, Guillaume Coqui, Richard Crescenzo, Eric Heilmann, Jean-Philippe Pierron, Philippe Vigneron.

Membres élus excusés : Sylvie Laigneau-Fontaine (procuration E. Oudot), Virginie Brinker (procuration Marie-Ange Fougère) et Jean-Baptiste Goussard (procuration Samir Bajric)

Invités présents : Youssef El Hanbali, Anne Montmayeur, Jérôme Martin.

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 7.11. 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2. Fonctionnement de l'EAD

2.1 Primes pédagogiques

Le doyen rappelle que l'EAD est un département à part entière de la faculté. Il est piloté par Mme Oudot. Un constat préalable s'impose : le montant total des heures éq TD attribuées au titre des primes pédagogiques était de 1200 heures en 2021-22 (= 60 000 euros) alors qu'il était de 900h en 2020-21. Cette hausse de 33% est difficilement compréhensible car les effectifs n'ont pas évolué durant la même période. Il convient donc, d'une part, d'identifier les actions spécifiques liées aux enseignements EAD qui peuvent donner droit à l'attribution d'une prime pédagogique, d'autre part, de mettre ce dispositif en cohérence avec l'enseignement présentiel.

Quatre propositions sont présentées aux membres du conseil pour une mise en œuvre dès cette année universitaire :

- Chaque regroupement (1 par semestre) ouvre droit à une prime d'1h éq TD. Chaque cours à l'EAD est donc gratifié de 2 x 1h = 2h éq TD.
- Pour les masters, toutes disciplines confondues, la direction d'un mémoire de recherche (M1 et M2) donne droit à 1h éq TD de prime. Le décompte de ces heures étant effectué après les soutenances par la scolarité du département EAD, cette prime sera versée l'année n+1.

Le même principe pourra être appliqué à l'enseignement présentiel à compter de la rentrée 2023. Ce point sera discuté ultérieurement.

- Les cours mutualisés avec un autre cours (notamment via la FIT-EST) et dont la mutualisation implique une hausse significative des effectifs (avec deux CC

obligatoires et la gestion de deux espaces Plubel distincts) sont gratifiés d'une bonification. La grille suivante est proposée :

- si moins de 10 étudiants supplémentaires, pas de bonification
- de 10 à 29 étudiants supplémentaires, 1/3 d'heures en plus (ex. 30h CM ou TD = bonus de 10h éq TD)
- à partir de 30 étudiants supplémentaires, 1/2 d'heures en plus (ex. 30h CM ou TD = bonus de 15h éq TD).

• Pour la direction du DUFLE et du DAEU, la bonification est maintenue, car il s'agit d'un public spécifique [24h pour le DUFLE ; 24h pour le DAEU].

Ce dispositif est approuvé à l'unanimité.

Un cas particulier est ensuite évoqué. Il s'agit de la rémunération de 25h éq TD à l'enseignante qui assure la correction de plusieurs groupes associés à l'enseignement « maîtrise de l'écrit » en L1 LM. Après une brève discussion, il est proposé de maintenir cette bonification au regard de la spécificité de cette activité pédagogique.

Le maintien de la bonification est approuvé à l'unanimité

Mme Oudot souligne que la constitution des nouvelles maquettes de Licence et de Master, parallèlement à l'enseignement présentiel, va nécessairement donner lieu à des modifications structurelles. Elle ajoute qu'il serait bon de développer peu à peu, sur la base du volontariat, une pédagogie plus active, notamment via Teams. Mme Oudot entend ainsi poursuivre la dynamique initiée par Mme Denker-Bercoff les années précédentes. Ces actions supplémentaires en direction des étudiants distants seront valorisées.

2.2 Primes pour les responsables d'année en licence

En licence Lettres, comme en présentiel, la direction des études en L1, L2 et L3 est assurée par trois enseignant.e.s chargé.e.s notamment de coordonner le dispositif de formation en étroite collaboration avec la scolarité du département. S'agissant du montant des primes associées à ces responsabilités, le doyen formule la proposition suivante : L1 20h éq TD ; L2 15h éq TD ; L3 15h éq TD.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité

La discussion sur le montant des primes associées aux responsables de formation en master ainsi que des préparations aux concours (agrégation) est repoussée au prochain conseil.

2.3 Organisation des examens 2022-2023

Les examens organisés par le département EAD auront lieu à distance selon les modalités mises en œuvre ces deux dernières années. Une exception : le DAEU [Diplôme d'Accès aux Études Universitaires] qui existe également en présentiel.

Mme Montmayeur souligne à ce propos que le logiciel WinCTU arrive en fin de vie et que la logistique d'envoi des sujets, de récupération des copies et de répartition entre

les correcteurs est désormais trop lourde au regard des effectifs actuels du personnel administratif. Mme Oudot fait remarquer que ces modalités d'évaluation ont, bien sûr, un impact sur le contenu même de l'examen (toute question de cours est *de facto* exclue) et, en amont, sur le contenu même des cours proposés.

L'organisation à distance des examens est approuvée à l'unanimité.

3. Point financier

Le budget 2023 est présenté par M. El Hanbali.

La dotation récurrente de fonctionnement de la faculté est de 90.000€. À cette dotation s'ajoute la collecte prévisionnelle de la CUFPA (taxe d'apprentissage) à hauteur de 3.500€.

À l'exception du département EAD qui fonctionne sur ressources propres (cf. *infra*), la ventilation proposée entre chaque département de l'UFR est la suivante :

- Service général : 60.500€
- Contribution au fonctionnement de l'antenne financière : 1.000€
- Dpt Lettres/Philo (FI04E01) : 6.000€ + 2.200 (CUFPA) = 8.200 €
- Dpt Infocom (FI04E02) : 6.000€ + 1.300 € (CUFPA) = 7.300€
- Dpt SDL (FI04E03) : 3.500€

L'UFR Lettres est par ailleurs gestionnaire, au nom de trois UFR (Lettres, Langues et SHS), d'une dotation relative aux dépenses administratives liées à la scolarité et aux NTIC :

- SCOL/NTIC (FI04D01) : 13.000 € dont 5.000€ sont programmés en investissement.

Enseignement à distance (EAD : FI 04E04)

L'EAD a été intégré à l'UFR Lettres en 2019 et constitue un département au sein de la composante. Cette structure interne présente une particularité financière puisque son fonctionnement (hors heures maquettes accréditées) est fondé sur des ressources propres. Ainsi, comme l'an dernier, il est proposé de prévoir des recettes prévisionnelles à hauteur de 200.000 €.

La ventilation en dépense de cette enveloppe est organisée comme suit :

- reversement forfaitaire à l'uB de 4% : 8.000€
- fonctionnement du service EAD : 22.000€
- Participation au paiement des heures hors maquettes : 90.000 €
- recrutement secrétariat : 20.000€
- mise en réserve (en cas de non réalisation des recettes) : 60.000€

Laboratoires de recherche :

- CPTC : sa dotation récurrente est de 40.336 €

S'y ajoute une recette attendue de 9.000€ (subvention de la région/BU.HU).

- CIMEOS : sa dotation récurrente est de 30.194€

S'y ajoutent des recettes attendues de 15.247€ (Satt/région/colloques)

Le budget 2023 est adopté à l'unanimité

4. Conventions associées au DU Passerelle

Le doyen présente cinq conventions, financées grâce aux ressources collectées par le DU :

- INUK Photographie : 2.000€ + 300€ travail de reproduction
- By Association : 2.000€
- Julien Guerri « HELKARAVA » : 2.000€ + 1.700€ réalisation et impression travaux des étudiants.
- ADEXPRA Radio Campus : 1.700€
- Compagnie Grenier Neuf : 2.000€


Les conventions sont adoptées à l'unanimité

5. Question(s) diverse(s)

M. Pierron s'interroge sur la politique actuelle de l'établissement vis-à-vis des professeurs invités. La question sera posée à Mme Bronner (pas de circulaire reçue à ce jour).

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de faculté se termine à 15h40.

Le prochain Conseil est programmé **jeudi 2 février à 13h30** [après la matinée consacrée aux jurys de licence].

UFR LETTRES & PHILO.
Le Doyen

E. HEILMANN